

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 octobre 2008

Le jeudi 10 octobre 2008, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Jean-Claude FONT, Maire.

Présents :

Mesdames Marie-Thérèse BOITTIN, Nicole LEGENDRE, Chantal LELIEVRE, Josette PICHOT.

Messieurs Jean-Claude FONT, Philippe BELLIER, Régis DERENNE, Daniel GERAULT, Loïc JORRE, Régis LESAULNIER, Arnaud LEVEIL, Bernard PLANCHARD.

Absents excusés: Anne MINETTE, Yann BEGUEL, Hervé GOUGEON.

Secrétaire de séance : Nicole LEGENDRE

Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2008
- II. PLU
- III. PROJETS EN COURS
- IV. ECOLE : NOUVELLE COUR
- V. TRAVAUX TOITURE EGLISE
- VI. CLOCHER
- VII. DELIBERATIONS
- VIII. SYNDICAT DEPARTEMENTAL POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ DE LA MAYENNE
- IX. BASCULE
- X. INDEMNITES REGISSEUR CECILE BELLIARD
- XI. INDEMNITE M.BARAIS
- XII. AG COMCOM À ARON
- XIII. VISITE CHEMIN
- XIV. CANTINE
- XV. CIRQUE
- XVI. CONVENTION R.A.M
- XVII. QUESTIONS DIVERSES



I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008

II. PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Intervention de Messieurs Gilles MORICEAU (Unité Territoriale Nord Mayenne) et Erick GESLIN (Service Urbanisme Habitat) pour présenter le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

1. Qu'est-ce que le PLU?

Le PLU remplace le POS. Il s'applique à la totalité du territoire communal. C'est une réflexion au sein de la commune en matière d'aménagement et de développement durable (PADD: Projet d'Aménagement de Développement Durable).

2. Le cadre juridique

Le PLU est aussi un outil de protection. Il suit un principe d'équilibre entre :

- d'une part, la maîtrise et le renouvellement urbain, le développement de l'espace rural,
- d'autre part, la protection des espaces agricoles et forestiers, la protection des espaces naturels et des paysages.

En respectant les objectifs de développement durable.

Principes généraux:

- Préservation de la qualité de l'environnement,
- Réduction des nuisances sonores,
- Sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti,
- Prévention des pollutions et nuisances de toute nature,
- Prévention des risques naturels et technologiques prévisibles.

L'objectif du développement durable est de satisfaire nos besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. Il s'agit de trouver un équilibre entre:

- l'action économique de développement et aménagement,
- le développement social (solidarité, lutte contre les inégalités et pauvreté),
- la gestion économe des ressources naturelles (protection de l'environnement)

3. Le contenu du PLU

Le rapport de présentation:

- expose le diagnostic
- analyse l'état initial de l'environnement
- explique les choix retenus pour établir le PADD
- explique le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement le cas échéant
- évalue les incidences sur l'environnement.

Le règlement écrit:

a) Fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol applicables aux zones U (urbanisées), AU (à urbaniser), N, (Naturelles et forestières), A (Agricoles).

b) procédures parallèles: inventaires des zones humides et mise à jour du schéma de zonage d'assainissement.

4. Rôle de la DDE

- a) assistance préalable à la réalisation de l'étude
- b) aide au cours des démarches administratives.

5. L'élaboration du PLU

➤ Commer est actuellement au stade du recrutement du bureau d'études. (le coût de cette étude se situe entre 25000 et 35000 euros)

Le bureau d'études élabore le projet du PLU:

- analyse, études: le diagnostic.
- Projet « politique » : le PADD
- Traduction réglementaire: graphique et écrit
- Mise en forme du document

➤ Informations à la population: Des réunions publiques seront organisées afin d'informer, d'échanger. Suite à cela, une délibération en conseil municipal sera prise.

➤ Puis le projet sera étudié par les personnes publiques associées (représentants de l'état: préfecture, chambre d'agriculture, DDE, communes environnantes). Enquête publique et contrôle de légalité.

➤ Enfin, le projet sera validé en conseil municipal, après d'éventuelles modifications.

III. PROJETS EN COURS

☞ C'est la dernière ligne droite pour la traversée du bourg, il reste à faire:

☞ les espaces verts

☞ le choix du mobilier urbain

☞ les différents marquages au sol

☞ un courrier pour la 2^{ème} phase

☞ prévoir une date pour l'inauguration

☞ Un courrier sera envoyé à l'entreprise E.L.B pour la féliciter de leur prestation.

IV. ECOLE: LA NOUVELLE COUR

Une réunion est prévue le 23 octobre pour avancer sur le projet.

V. TRAVAUX TOITURE EGLISE

Les travaux sont terminés. Un excellent travail de la part de l'entreprise LAUNAY

VI. CLOCHER

Un planning des travaux et une estimation du coût ont été effectués par la société CRUARD CHARPENTE
Ce document permettra de rencontrer les différents partenaires financiers « possibles »

VII. DELIBERATIONS

☞ Délibérations nécessaires pour les deux projets :

☞ Gestion différenciée des espaces verts et acquisition de matériel alternatif pour la commune

Coût estimatif : 5 000 €

Subvention Conseil Régional : 60 %

☞ Economies d'eau au niveau des équipements publics

Coût : 30 000 €

Subvention Conseil Régional : 50%

Le CM donne son accord pour que M. le Maire prenne ces délibérations.

VIII. SYNDICAT DEPARTEMENTAL POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ DE LA MAYENNE

(S.D.E.G.M)

Modalités financières relatives aux prestations portant sur l'éclairage public (entretien courant et investissement sur les équipements neufs)

☞ Transfert de la compétence éclairage public au syndicat Départemental.

IX. BASCULE

La cotisation annuelle reste à 20 euros.

X. INDEMNITES REGISSEUR CECILE BELLIARD

(du 01/01/2008 au 31/12/2008)

Pour l'année 2007 avait été accordées :

↳ l'indemnité de responsabilité	110 €
↳ l'indemnité d'entretien	740 €

L'indemnité pour l'année 2008 reste identique.

XI. INDEMNITE M.BARAIS

(du 01/01/2008 au 31/12/2008)

Indemnité 2007 du gardiennage de l'église:

Suivant circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 18 février 2008

↳ Revalorisation de 0,79 % du montant de cette indemnité pour l'année 2008

↳ Plafond indemnisation : 464,49 €

XII. ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A ARON

Elle a lieu le 31 octobre 2008. Tous les membres des conseils municipaux y sont invités.

XIII. VISITE DES CHEMINS

Une date va être définie rapidement avec M. BARBIER de la DDE.

XIV. CANTINE

Réflexion à mener sur une nouvelle organisation par la commission

XV. CIRQUE

Dans le cadre du CLSH, 20 enfants pourront participer à un stage cirque à Saint-Baudelle, du 6 au 10 avril.

XVI. CONVENTION R.A.M (RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES)

Convention à signer avec la communauté de communes

La commune s'engage à mettre en place une salle, un téléphone, un local pour le matériel pour accueillir les réunions à thème pour les assistantes

XVII. QUESTIONS DIVERSES

Les virades de l'espoir ont recueilli cette année 1989 euros.

Il est 22h45, la séance est levée.